Bureau de poste

• (1510)

Le règlement actuel ne peut autoriser le ministre des Postes à user de ce droit de contrôle, mais s'il demande les pouvoirs nécessaires, il trouvera, au Parlement et dans le public, une majorité pour l'appuyer. Nous sommes de nos jours très au courant du danger de pollution physique de l'environnement. Nous devons être de plus en plus conscients du danger de pollution morale dans notre environnement psychologique, et le courrier ne devrait certainement pas être un instrument passif de ce genre de pollution morale.

Les députés disent au gouvernement, et ce, également au nom d'un très grand nombre de Canadiens: vous avez tenté une réorganisation du service postal; nous reconnaissons que certains changements sociologiques l'avait rendue nécessaire. Nous demandons maintenant que les résultats prouvent que l'effort et le prix qui furent engagés n'ont pas été vains.

C'est là la mise en demeure du présent débat, monsieur l'Orateur.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat. Il s'agit cet après-midi de la motion proposée par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) au sujet du service postal canadien. Comme le député de Scarborough-Est (M. Stackhouse), j'aimerais féliciter le ministre des Postes (M. Ouellet) de son discours et de la façon dont son ministère a essayé de servir les députés. Je pense que tous les députés qui, comme moi, représentent une région rurale, sont obligés d'avoir énormément de contacts avec les bureaux de poste régionaux, et je voudrais mentionner que je les ai trouvés d'un grand secours dans ma circonscription, surtout celui de North Bay. Les fonctionnaires y sont très consciencieux et méritent d'être loués pour la façon dont ils règlent les problèmes du Nord de l'Ontario.

La motion présentée à la Chambre laisse entendre qu'il s'est produit une détérioration considérable du service des postes. En la lisant au Feuilleton ce matin j'ai jeté un coup d'œil sur les lettres qui venaient d'être déposées sur mon bureau et j'ai décidé de mener ma propre enquête pour savoir combien de temps ces lettres avaient mis à me parvenir. J'ai vu que j'avais une lettre de North Bay datée du 7 juin, la date figurait sur la lettre, et non sur l'enveloppe—et je l'ai reçue ici aujourd'hui. De même, une lettre de Gore Bay datée du 6 juin m'est parvenue ici aujourd'hui, soit deux jours plus tard. Une lettre de Sheguiandah, petit bureau de poste éloigné de ma circonscription, datée du 6 juin est arrivée aujourd'hui. Une lettre de Desbarats, Ontario, datée du 7 juin, est arrivée ici le 8. De même, une lettre d'Ottawa datée du 7 juin est arrivée à mon bureau aujourd'hui.

Je suppose que ce n'est pas mal du tout quand les lettres venant d'une distance de plus de 500 milles parviennent à destination en 24 heures. De même, j'ai reçu une lettre de Sault-Sainte-Marie datée du 6 juin qui est arrivée à mon bureau aujourd'hui. Une autre de Bruce Mines dans ma circonscription datée du 5 juin est arrivée à mon bureau hier. Elle avait parcouru une distance de 470 milles. Je pense que c'est tout à fait bien lorsque des lettres expédiées de petites régions éloignées parviennent à la capitale nationale en 1 ou 2 jours. Dire que le système dans son ensemble ne fonctionne pas est une critique injuste et déraisonnable, spécialement à l'égard des postiers qui travaillent si dur.

La motion du député traite encore de nombreux autres aspects de notre service postal. Le député mentionne la

réduction du service urbain qui est passé de 6 jours à 5 jours. Dans ma circonscription, qui est une circonscription rurale, on livre le courrier pendant 6 jours plutôt que pendant 5 jours.

J'ai pris un intérêt tout particulier aux commentaires du député de Scarborough-Est. Il a parlé d'une déclaration faite par le premier ministre (M. Trudeau) le 4 avril et il a laissé entendre que le premier ministre avait déclaré alors sérieusement que tout le monde sait que l'acheminement du courrier au Canada est lent. J'ai donc jeté un coup d'œil au hansard de ce jour et j'ai remarqué que le premier ministre à cette occasion avait lancé une boutade au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et, comme il lui arrive souvent, il s'en est bien tiré.

Des voix: Oh!

M. Dinsdale: C'est affaire d'opinion.

M. Foster: Je crois que le député essayait à ce moment-là d'établir s'il existait des plans pour une élection en juin, car du matériel électoral avait été expédié en avril assez tôt pour une éventuelle élection en juin. Il est évident que le député de Prince-Albert essayait de soutirer des renseignements au premier ministre et que ce dernier a fait cette remarque impromptue d'un ton beaucoup plus blagueur que sérieux.

A mon avis, l'article cité par le député de Scarborough-Est illustre fort bien la situation actuelle. L'article signale comment fonctionne le service postal. Le député a mentionné que l'article donnait une excellente description du processus d'acheminement d'une lettre à partir de Pouch Cove, à Terre-Neuve, jusqu'à Vancouver. La distance totale est 3,244.9 milles, en quelque 34 heures et 10 minutes à une vitesse moyenne de 95 milles à l'heure. L'article mentionne le grand nombre de personnes qui doivent manipuler une même lettre. Il y a la personne au bureau de poste où la lettre est postée, celle qui assure le service entre bureaux de Pouch Cove à St-Jean, le triage qui s'y effectue à destination des diverses régions du pays, le transport par air jusqu'à Vancouver et le triage effectué au bureau de poste principal de Vancouver. L'article mentionne que 31 personnes doivent manipuler la même lettre. Je pense que le titre qui coiffe l'article est également révélateur: «Ce que 31 personnes font pour 8 misérables

A mon avis, il nous est très facile de critiquer le service postal, c'est presque un mode de vie, même si l'on ne compte que deux ou trois lettres sur 100, soit 2 ou 3 p. 100, qui ne sont pas livrées tout à fait à temps; c'est du moins ce que révèle ma mini-enquête sur le courrier arrivé à mon bureau ce matin. La plus grande partie du courrier arrive à temps. Pourtant, il est toujours bien amusant de parler de la lettre qui n'arrive pas. On peut certainement pardonner aux députés de critiquer le service du courrier parce qu'ils entendent seulement parler des lettres qui n'arrivent pas à temps. Avec un grand ensemble d'au moins 100,000 personnes, le passage à un système mécanisé et les grandes distances en cause, distances que connaissent bien ceux d'entre nous qui représentent les grandes circonscriptions rurales, il n'est pas étonnant qu'à l'occasion une lettre se perde.

• (1520)

Dans la motion dont nous sommes saisis, le point dont beaucoup de députés conviennent comme moi-même, est celui qui a trait à la fermeture d'un grand nombre de bureaux de poste—2,000 bureaux de postes ruraux je